

A Bricquebec-en-Cotentin, le 6 octobre 2025

A l'attention des Conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

le mercredi 15 octobre 2025 à 18h00 Salle du Conseil – Mairie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Ordre du jour :

| 1. | Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 25 juin 2025 | Annexe 01 |
|----|---|-----------|
| 2. | Préfecture de la Manche - Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des zones de présence d'un risque de mérule dans le département de la Manche - Proposition de classement de la section cadastrale AM dans les zones à risques | Annexe 02 |
| 3. | Préfecture de la Manche – Avis sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE L'ORAILLE – 50260 RAUVILLE-LA-BIGOT – pour l'extension de l'élevage laitier de 150 à 220 vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage | Annexe 10 |
| 4. | ENEDIS - Restructuration du réseau électrique (Haute Tension) - Village de l'Eglise (commune déléguée du Vrétot) - Signature d'une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité | Annexe 03 |
| 5. | Département de la Manche - Renouvellement de la convention pour l'organisation d'une saison de spectacles « Villes en Scène » | Annexe 04 |
| 6. | CA le Cotentin - Adoption du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) | Annexe 05 |
| 7. | CA le Cotentin - Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2025 | Annexe 13 |
| 8. | CA le Cotentin - Maison du Tourisme et du Patrimoine sise 13 - 15 Place Sainte Anne - Signature d'un avenant n°2 à la convention de financement relative à l'opération de travaux de rénovation et d'adaptation des locaux | Annexe 06 |
| 9. | Acquisition de terrains sis Rue Maréchal Bertrand cadastrés section AM n°782 (emprise issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AM n°362) et section AM n°365 | Annexe 07 |

| 10. | Classement dans la voirie communale d'une voie ouverte à la circulation publique, classée dans le domaine privé de la commune suite à transfert de propriété - Voie dénommée Route de la Trappe cadastrée section AB n°153 et G n°1650 | |
|-----|--|-----------|
| 11. | Soutien à l'association Familles Rurales – Situation du centre de loisirs | |
| 12. | Budget général Ville - Décision modificative n°1 | |
| 13. | Autorisation de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) n°2025-01 - Construction d'une salle de boxe | |
| 14. | Construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche les « Bou'd'chou » - Demande de fonds de concours - Délibération complémentaire à la délibération n°D-2025-052 du 25 juin 2025 | |
| 15. | Fonds de concours - Acceptation et versement de fonds de concours | Annexe 11 |
| 16. | Vente d'un engin de chantier d'occasion | |
| 17. | Logements sis 7 rue Pierre Marie - Proposition d'exonération de loyers pour les deux locataires suite à dégâts des eaux sur l'immeuble | |
| 18. | Création de tarifs municipaux | |
| 19. | Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (modification inférieure à 10 % du temps de travail) | |
| 20. | Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité | |
| 21. | Délibération portant modification du tableau des emplois | Annexe 08 |
| 22. | SDIS50 - Délibération portant signature d'une convention avec le SDIS sur la mise à disposition de personnel | Annexe 12 |
| 23. | Informations diverses | Annexe 09 |
| | | |

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Denis LEFER.



Le conseil municipal ne délibère valablement
que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

D'autre part, en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un conseiller municipal de votre choix pour vous remplacer et voter en votre nom.

Un élu ne peut recevoir qu'un seul pouvoir par séance).

Un élu ne peut recevoir **qu'un seul pouvoir** par séance). Formulaire-type disponible sur simple demande au secrétariat général